

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 5 avril 2018

N°25

**Objet : Parc d'Activités la
Cassine à Peyruis - Projet de
Cession à la SAS Robert
ARNAL et Fils – Lot n°24
d'environ 15 565m² – parcelle
A791p**

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180405-25_05042018

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Objet : Projet de cession du lot N°24 d'environ 15 565 m² à détacher de la parcelle A 791p à la SAS Robert ARNAL et Fils sur le parc d'activités de la cassine à Peyruis

Pour rappel, Vincent ALIAS, responsable Développement de la SAS Robert ARNAL et Fils, société spécialisée dans la location, vente, transformation de conteneurs maritimes, a sollicité la Communauté d'agglomération fin 2017, pour acquérir un terrain d'environ un hectare sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La SAS Robert ARNAL et Fils, implantée à SETE, a développé une marque française : RESOTAINER qui est aujourd'hui leader dans la vente et la location de conteneurs maritimes neufs ou d'occasion destinés aux professionnels et aux particuliers. Elle compte aujourd'hui une quinzaine d'agences en France.

L'objectif du projet est d'implanter un site de location de box à vocation de garde-meuble pour les entreprises et les particuliers. Il est également prévu d'y adosser l'activité historique du groupe, à savoir la vente et la location de conteneurs.

Après différents échanges avec le représentant de cette société, un terrain d'environ 15 565 m² situé au sud du lot de l'activité « Transports Bremond », en zone Uzib au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis, a été retenu.

La société prévoit d'y édifier un ensemble bâti d'environ 12 000 m² de surface de plancher.

Cette installation serait susceptible de créer entre 3 et 5 emplois.

Le service France Domaine, sollicité le 15 février 2018, a estimé la valeur vénale du terrain à 21 euros Hors Taxes (H.T.) par m² avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

En cohérence avec les ventes précédentes et conformément au prix de commercialisation fixé le 30 septembre 2010 par la Communauté de Communes Moyenne Durance, il est proposé de céder le lot au prix de 23,00 H.T. le m² auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

En Février, les acquéreurs ont fait savoir que ce serait la SAS Arnal & Fils, ou en substitution la SCI ANTELI représentée par Vincent ALIAS, qui procèderait à l'acquisition.

Ils ont sollicité la signature d'un compromis de vente aux conditions suivantes :

- Autorisation de déposer la demande de permis de construire auprès de la mairie de Peyruis pour la construction d'un bâtiment d'environ 12 000 m² de surface de plancher ;
- Autorisation de pénétrer sur le terrain pour effectuer les études de sols ;
- Obtention du permis de construire ;
- Obtention du prêt bancaire nécessaire à l'opération.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI, 1^{er} Vice-Président,

- A signer le compromis de vente rédigé par M° DEGIOANNI, notaire de la communauté en participation avec M° Benoît COMBRET notaire de la SAS basé à Rodez, en vue de la cession du lot N°24 d'environ 15 565 m² à détacher de la parcelle A 791p à la SAS Robert ARNAL & Fils :
 - Au prix de 23,00 H.T. le m² auquel s'ajoute la TVA sur la marge au taux vigueur,
 - D'une durée de 18 mois à compter de la décision du conseil de communauté d'Agglomération
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-invalide.com

99_DE-004-200067437-20180405-25_05042018